

# **LA LEGITIMATION DES INFRACTIONS GRAMMATICALES EN FRANÇAIS IVOIRIEN : EXEMPLES DE CHANGEMENTS DE REGIME DANS QUELQUES CONSTRUCTIONS VERBALES**

**YEBOUA Kouadio Djeban**

Département des Arts et Lettres, ENS Abidjan  
shalom.yeboua@gmail.com

---

## **Résumé**

*Dans le cadre de la réflexion sur l'autonomisation du français tel que pratiqué en Côte d'Ivoire, cet article vise à établir que sur cet espace linguistique francophone particulier, le jugement de grammaticalité est biaisé par un réflexe langagier ivoirien. Nos observations prennent appui sur des variations de régimes dans certaines constructions verbales pour ébaucher quelques traits caractéristiques de la norme grammaticale endogène dont la mise en place légitime la faute à travers les évaluations académiques et des prises de parole publiques. Les résultats attendus indiquent qu'il n'existe plus de démarcation imperméable entre le français pratiqué en milieu académique ivoirien et le français populaire ivoirien. Nous nous servirons de la méthode d'analyse de l'erreur dans la perspective de Corder pour situer l'ampleur de cette légalisation de la violation grammaticale liée à la construction verbale à l'échelle des locuteurs du français standard en Côte d'Ivoire.*

**Mots clés :** *transitivité, intransitivité, valence verbale, complémentation, grammaticalité*

---

## **Abstract**

*As part of the reflection on the automation of French as practiced in la Côte d'Ivoire, this article is aimed at establishing that on this particular Francophone linguistic area, the grammatical judgment is biased by Ivorian language reflex. Our observations are based on dietary variations in certain verbal constructions to sketch some characteristic features of the endogenous grammatical norm whose establishment legitimizes the fault through academic assessments and public speaking engagements. The expected outcome of the study indicates that there is no longer an impermeable demarcation between the French practiced in Ivorian academia and the popular Ivorian French. We will base our review on Corder's error analysis perspective to illustrate the extent of this legalization of the grammatical violation related to verbal construction at the level of Standard French speakers in Côte d'Ivoire.*

**Key words:** *transitivity, intransitivity, verbal valence, complementation, grammaticality*

---

---

## Introduction

---

La publication dès 1979 de l'ouvrage collectif, *Le français hors de France* indique clairement une prise de conscience des linguistes d'une particularisation du français en dehors de l'hexagone. Au sujet de l'Afrique, il y est souligné que les usages locaux du français et la nécessité de parvenir à une norme exogène sont de plus en plus éloignée de la réalité pour constituer finalement une impasse sociale. Au fil des années, ce constat est apparu beaucoup plus vrai pour la Côte d'Ivoire qu'ailleurs sur le même continent. En effet, en absence d'une langue nationale dominante<sup>1</sup>, le français est apparu comme la seule alternative pour départager dans l'équité les Ivoiriens dans un contexte de brassage ethnique, d'illettrisme et d'urbanisation intenses. Poussé par ce dynamisme, le français tel que employé en Côte d'Ivoire a entrepris de s'autonomiser. De nombreuses études menées sur ce français ont permis de faire une observation digne d'intérêt concernant l'acheminement progressif dans la mise en place d'une façon particulière de parler et d'écrire la langue française en Côte d'Ivoire. Les spécificités langagières ivoiriennes ne manquent pas de déconcerter régulièrement les francophones non locaux.

On note en effet des adaptations structurales majeures dans l'emploi du français tel que pratiqué en Côte d'Ivoire. Parmi les éléments constitutifs de ce qui particularise le français propre aux Ivoiriens, la construction verbale occupe une place privilégiée. Nous avons constaté qu'il n'existe plus dans la valence verbale une démarcation imperméable entre le français pratiqué en milieu académique et le français populaire, il nous a paru important de rechercher les traits caractéristiques des tendances de légitimation des infractions grammaticales dans les constructions verbales en français académique ivoirien. Pour ce faire, nous avons convoqué la méthode contrastive selon la vision de Lado dont les travaux fournissent un modèle d'une étude méthodique d'un couple de langues dont le but est de mettre en relief leurs différenciations structurelles et leurs ressemblances. Mais de manière pratique, nous allons d'abord évoquer les aspects méthodologiques, décrire et expliquer par la suite le mécanisme de légitimation avant d'interpréter les résultats sur le plan didactique et sociolinguistique.

---

### 1. Les aspects méthodologiques

---

#### 1.1. La norme grammaticale de référence

---

Pour porter un jugement impartial de grammaticalité sur les données recueillies dans le cadre de cette enquête, il est impérieux d'indiquer la

---

<sup>1</sup> Une soixantaine de langues qui ont le statut de langues du terroir

norme référentielle d'appréciation. Il faut remarquer que la question même de l'existence d'une norme exogène/endogène est indissociable de toute celle en relation avec les habiletés dans le maniement de l'instrument linguistique. En fin de compte, qu'est-ce que la norme, et qu'est-ce ce qui caractérise la norme de référence ?

Vézina (2009) fournit sur ces questions des réponses très intéressantes. D'entrée de jeu, l'auteur préfère distinguer la norme en tant que *l'usage* simplement, de la norme en tant que *le bon usage*. Il conclut alors que parler de la norme, c'est faire référence au *bon usage* qui selon lui paraît faire l'unanimité au sein de la communauté linguistique lorsqu'il est question de prescription. La norme en tant que bon usage peut également se nommer la *surnorme*. Elle constitue une référence linguistique valorisée sur laquelle les autres usages plutôt régionaux tendent à se codifier. Elle tire sa légitimité linguistique du statut prestigieux de ses locuteurs qui portent eux une charge symbolique incontestable à l'échelle de la communauté. Si le français moderne tire historiquement sa force du pouvoir politique de la cour royale dont il était la variété, le français standard contemporain garde son dynamisme grâce aux intellectuels. Les critères qui servent de base plus ou moins nettement de l'élaboration de cette norme grammaticale de référence du français sont constitués des lois prescriptives dans la tradition grammaticale de la langue. Ainsi, la norme de référence est identique pour l'ensemble de la communauté linguistique francophone.

---

## **1.2. Des agents aux procédés de légitimation de la faute**

---

La question qui pilote cette étude fait référence à un certain nombre de locuteurs susceptibles de légitimer les infractions grammaticales. Il s'agit dans un premier temps des enseignants, particulièrement ceux de la langue française et dans un second temps des personnalités publiques.

La population enseignante a été choisie dans cette étude pour une raison évidente. La profession enseignante correspond à des tâches variées. Elle consiste pour une large part à enseigner c'est-à-dire à dispenser le savoir. Mais cela n'est que la partie visible de l'iceberg. L'autre aspect de ce métier pour lequel il nous intéresse particulièrement dans cette partie du travail est l'acte de l'évaluation académique. Qu'elle soit sous la forme de correction de copies ou de remarques correctives en réaction à une intervention d'un apprenant, l'enseignant est constamment en train de relever les erreurs de ses élèves ; ce qui lui permet d'en donner une appréciation et une note. L'enseignant corrige les prestations de ses élèves, autrement dit, il se donne pour tâche de faire disparaître les erreurs de ceux-ci dans le but de rendre leurs productions meilleures (un texte, un discours). L'enseignant de français doit souligner les fautes orthographiques, syntaxiques, d'expression etc. L'objectif global de cet acte primordial est de renseigner les élèves sur leurs propres niveaux d'acquisition mais également d'assumer une fonction de discrimination<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Ou de sélection des meilleurs élèves, les classer pour le passage en année supérieure

Nous pouvons en conséquence dire que laisser passer une infraction grammaticale<sup>3</sup>, c'est-à-dire ne pas la signaler dans l'acte c'est en quelque sorte l'autoriser à passer dans la langue normée.

Nous avons en outre estimé que l'autre instance susceptible de blanchir les infractions grammaticales est constituée de personnalités au sens de personnes en vue, remarquables par leurs situations sociales ou de notabilité par leurs activités. Ces personnes se rencontrent à la télévision à travers des allocutions. Le plus souvent, leurs discours ne sont pas improvisés. D'ailleurs, nous avons exclu de nos données des propos qui nous ont semblé avoir été composé sur-le-champ et sans préparation. Au contraire, les circonstances dans lesquelles ces prises de paroles ont été effectuées indiquent qu'un travail de révision préalable a été fait par l'équipe. Pour nous, une intervention à la télévision publique dont l'amélioration structurelle et formelle a été opérée par des corrections souvent professionnelle et qui contient, malgré tout, des irrégularités grammaticales est une légitimation de ces anomalies.

Le processus de légitimation de la faute prend donc sa source dans le réflexe langagier ivoirien lors des évaluations d'écrits. Le correcteur est face à une réaction immédiate et mécanique dans laquelle, il décide d'accepter ou de proscrire un usage. Il n'a pas recours à ses études systématiques, à la grammaire contenue dans des ouvrages. Mais généralement, il estime qu'avec son niveau de connaissance de la langue française, il dispose d'un réflexe suffisamment affiné pour apprécier intuitivement les éléments constitutifs d'une phrase dont la syntaxe est correcte.

---

## **2. Analyse descriptive des données textuelles**

---

Le verbe est le noyau de toute construction verbale. Il est l'un des deux constituants obligatoires de la phrase. Il est décrit en grammaire scolaire le plus souvent comme le mot par excellence, celui qui donne du sens à la phrase. Les entrées habituelles de la grammaire traditionnelle pour décrire le verbe sont les notions de groupes morphologiques, les temps et les modes. Comme nous faisons un travail sur la syntaxe, notre analyse des constructions verbales françaises adopte une toute autre grille d'observation. Il s'agit de quatre archétypes qui particularisent le français tel que employé et dont la pratique en milieu académique tend à légitimer. En général, la particularisation de la construction verbale s'appuie sur une forme existante qu'elle généralise. Il faut dès lors accepter que globalement, la construction verbale ivoirienne n'est pas si différente de la pratique recommandée par la norme standard. Les irrégularités décrites ici sont rarement source de confusion chez les locuteurs de la langue française non-initiés.

---

<sup>3</sup> Ne pas la signaler dans l'acte de correction

---

### **1.1. Le principe de changement dans l'attribution de régime verbale**

---

Par régime du verbe, il faut entendre son statut dans le domaine de la complémentation. En effet, tout constituant de la phrase est susceptible d'être étoffé par l'adjonction d'un autre constituant selon des critères syntaxico-sémantiques. Le verbe de même se construit en tenant compte de cette exigence. Le type de complémentation à associer à un emploi verbal particulier est règlementé par la servitude grammaticale. La construction verbale sa grammaticalité si son régime n'est pas choisi conformément à ces prescriptions de la grammaire descriptive et scolaire. Mais la norme grammaticale endogène a tendance à légitimer certains changements de régimes verbaux.

---

### **1.2. L'intransitivation au forceps**

---

La science de filiation de mot relie le vocable *transitif* à son étymon latin, *transitivus* : *qui passe d'un endroit à un autre*, utilisé pour décrire un phénomène sémantique qui consiste en un passage de l'action accomplie par le sujet sur un complément d'objet. Subséquemment, il est employé en grammaire scolaire et descriptive pour désigner la classe de verbes qui se construisent avec un complément d'objet par l'intermédiaire d'une préposition. Ainsi lorsqu'un verbe totalement à construction transitive se construit sans préposition, on peut parler d'intransitivation au forceps. Ce glissement d'une catégorie à l'autre est l'un des cas symptomatiques de la norme académique ivoirienne. Les deux constrictions révélatrices de cette catégorie sont : *préparer* et *fréquenter*.

- (1)-Depuis le divorce, c'est lui-même qui *prépare* pour leurs trois enfants.
- (2)-Dans le contrat de départ, elle ne devait que *préparer* puis conduire leur fille à l'école
- (3)-L'enfant avait bien grandi, il avait commencé à *fréquenter* en ce moment.

Ces intransitivations originales trouvent leur justification sans doute dans l'enrichissement lexical que connaissent ces verbes dans les emplois attestés en français académique ivoirien. Ils ne perdent pas leurs sens de départ mais ont été enrichis. *Préparer* garde son sens d'apprêter et y ajoute un repas. De même, *fréquenter* reste aller habituellement et y adjoint à l'école. En dehors de ces deux constructions qui révèlent de manière incontestable l'intransitivation de verbes à construction transitive, nous avons noté quelques autres verbes qui suivent ce modèle erroné. Leurs emplois sont assez rares mais pratiquement aucun correcteur n'a signalé une erreur dans les exemples suivants tirés de nos données textuelles. Il s'agit de l'intransitivation accompagné de resémantisation des verbes *parler*, *se taire*, *pouvoir*, *rassurer* et *maudire*

- Le verbe parler

Ce verbe catalogué en français académique dans la classe des verbes à construction transitive se rencontre également en emploi absolu. L'indication du point d'application du procès c'est-à-dire celui dont il s'agit dans la conversation (parler de...) ou la personne à qui l'on s'adresse (parler avec...) est obligatoire d'où l'emploi transitive indirect. Les locuteurs ivoiriens n'ont aucun mal à mettre en œuvre cette construction. En construction intransitive, le verbe parler signifie articuler les sons d'une langue naturelle, ou s'exprimer en usant de sons en tant que langue ou langage. Ainsi on dit par exemple « *parler en français* ». C'est dans ce type de construction que nous connaissons une irrégularité légitimée qui implique une resémantisation.

(4)-Comme elle parle, il faut te taire sinon le Monsieur saura tout.

(5)-Si ça ne te faisait pas mal, tu n'allais pas parler et puis tout le monde allait entendre.

(6)-Il faut éviter d'évoquer ce genre de sujets devant les enfants parce que les enfants d'aujourd'hui, les enfants- internet, ils parlent.

En construisant le verbe *parler* sans un point d'application du procès, le locuteur ivoirien lui confère un sens supplémentaire. Comme on peut le percevoir nettement dans les exemples attestés du corpus, seule la phrase (8) traduit le sens que nous avons relevé plus haut c'est-à-dire *s'exprimer quand il convient de se taire*. L'emploi du verbe *parler* dans une construction absolue implique d'autres significations. Ainsi, l'exemple (6) présente le sens de *ne pas pouvoir tenir sa langue*. L'exemple (7) par contre véhicule le sens de *exprimer son mécontentement par la manifestation extérieure de parole*. C'est le lieu de remarquer que dans la plupart des langues ivoiriennes, le verbe « *parler* » en emploi absolu exprime l'absence d'un véritable objet de discussion dans la prise de parole. Il traduit en langue baoulé<sup>4</sup> par exemple l'abondance de paroles, de mots vides de sens ou qui disent peu de chose. Selon le contexte, ce verbe construit sans point d'application du procès signifie *se montrer éloquent*. Il est par conséquent possible de formuler l'hypothèse que la légitimation de la construction intransitive impliquant tous ces sens résulte d'une interférence syntaxique. On note par ailleurs l'existence en français populaire ivoirienne de la construction renforcée de ce verbe par son redoublement. L'expression de l'intensité apporte une subtilité sémantique. Effectivement, dans la phrase du registre populaire « *il parle, il parle* » ou *il parle parle* », il se dégage d'abord l'idée de colporter toutes sortes de propos malveillants mais aussi le fait de parler d'une manière excessive.

- Le verbe pouvoir

Ce verbe est se classe d'ordinaire dans la catégorie des verbes à construction transitive surtout dans l'emploi dont le sens est *être capable, être en mesure de faire* (+ complément d'objet). Par contre, il peut se retrouver dans un emploi absolu en français central. En effet, nous avons

---

<sup>4</sup> L'une des principales langues ivoiriennes

des constructions de ce type que *pouvoir* partage d'ailleurs avec *savoir* et *vouloir*. « *C'est être malheureux que de vouloir et ne pas pouvoir* » (Pascal). On peut avoir également la locution proverbiale « *Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait* » qui omet le point d'application de ce qui est éventuel ou a des probabilités de se produire.

Comme on peut le constater, l'emploi absolu de ce verbe est délimité dans une circonférence très précise et ne saurait justifier la légitimation dans les constructions ivoiriennes dont voici des extraits tirés de nos données textuelles.

(7)-Etant donné son passé de syndicaliste, nous avons tous pensé qu'il *peut* beaucoup pour ce ministère.

(8)-« Il est jeune et brillant, mais est-ce qu'il *peut* ? », se demandait-on dans les chancelleries.

Dans ces constructions propres aux Ivoiriens, le verbe *pouvoir* prend le sens de *en être capable, en avoir la force*. Il s'agit donc ici d'un enrichissement lexical de ce verbe. Il faut noter par contre que dans ces deux constructions syntaxiques, il aurait fallu utiliser un complément d'objet ou le complément pronom neutre ou indéfini *le*.

- Le verbe *se chercher*

Le verbe *se chercher* est d'une pronominalité précaire parce qu'il existe surtout sous la forme non pronominale. *Se chercher* est d'un emploi plus rare en français standard et il est surtout construit de manière transitive pour signifier se trouver dans une phrase telle que « Il se cherche une personnalité ». Il intègre surtout, dans cet emploi, les locutions verbales telles que *se chercher un alibi, un prétexte...* *Se chercher* se rencontre en emploi absolu et s'utilise pour avoir le sens de *essayer de se rencontrer* (deux âmes qui se cherchent). La pratique langagière dans le contexte académique ivoirien a légitimé une construction absolue où il prend le sens de *s'arranger, se débrouiller c'est-à-dire se comporter habilement, se tirer d'affaire, d'embaras*.

(9)-La situation est vraiment préoccupante, tous les jeunes fuient le pays pour aller se chercher en Europe.

(10)- Fiifi est parti dans l'espoir se chercher...

(11)-Chaque fois qu'il y avait un contrôle, les gens étaient obligés de se chercher.

- Le verbe *rassurer*

Avec le sens de rendre la confiance, la tranquillité d'esprit à quelqu'un et pour synonyme sécuriser ou tranquilliser, le verbe *rassurer* se construit en français central de manière transitive. Le point d'application du procès est un constituant relié directement au verbe pour indiquer celui qui en fait l'objet. La seule construction absolue acceptée par la norme centrale c'est lorsqu'il se présente sur la forme pronominale. Dans ce cas, l'absence d'un point d'application du procès est logique puisqu'il signifie alors se libérer de ses craintes, cesser d'avoir peur comme dans l'exemple « *J'essayais de me rassurer* ». Pourtant en français académique ivoirien, il se note un emploi absolu sur sa forme non pronominale qui est par ailleurs blanchie et signifie mettre les protagonistes en confiance. .

(12)-Toutes ces paroles *rassurent* même si les politiciens ne tiennent généralement pas parole.

(13)-Par contre, les raisons évoquées pour le justifier *rassurent*.

(14)-As-tu encore réellement besoin de parler, ton attitude déjà *rassure* ?

- Le verbe *maudire*

Le verbe *maudire* se construit de manière transitive. Cette construction s'impose logiquement dans la mesure où ce verbe signifie *vouer au malheur une personne*. C'est donc une personne qui appelle sur (une autre personne) la malédiction ou la colère divine. L'anathème prononcé a besoin par ce verbe d'un destinataire sans quoi il perd normalement son sens. Pourtant, le contexte d'utilisation de ce verbe chez les locuteurs ivoiriens justifie sans doute la légitimation de son emploi absolu. Dans la société ivoirienne, on ne voue à l'exécration qu'une personne qui refuse de se dénoncer. En cas de vol sans flagrant délit, il est de coutume de promettre à un état pénible l'auteur inconnu. Maudire dans l'emploi permis par la norme endogène connaît donc un léger renforcement sémantique.

(15)-Personne ne voulait avouer les faits alors le chef du terre a dû *maudire*.

(16) C'est vraiment disproportionné de *maudire* pour un simple morceau de pagne.

(17) Après tant de conséquences, ils ont jugé bon qu'on ne *maudit* plus dans tout le canton.

Comme on le constate dans tous ces emplois absolus, le verbe *maudire* a le sens habituel de *vouer à la damnation* mais il s'adresse à un individu fictif c'est-à-dire non identifié.

---

### **2.3. Le chemin inverse : de l'intransitivité à la transitivité**

---

Si l'explicitation de certains verbes s'impose à travers le mécanisme grammatical de la complémentation pour leur donner un sens plein qui manifeste le point d'application du procès, pour d'autre, cela est superflue, voire inutile. Ces verbes n'admettent pas d'objet. On parle alors de verbes à construction intransitive. De même qu'il se remarque dans la pratique langagière du français en Côte d'Ivoire le cas décrit plus haut, on note aussi un changement de régime de constructions normalement<sup>5</sup> transitives en emplois absolus. On parle aussi de constructions maladroitement étouffées.

- Le verbe *émigrer*

Par rapport à son sens premier, on a du mal à s'imaginer ce verbe avec un complément d'objet. En fait, ce sens « quitter son pays pour aller s'établir dans un autre, temporairement ou définitivement » contient d'une manière claire et franche l'action *de partir de* mais aussi la destination qui est hors de son pays. Il équivaut sémantiquement au verbe *s'expatrier* (quitter sa

---

<sup>5</sup> Selon la norme centrale du français



patrie pour s'établir ailleurs). On peut au plus lui adjoindre une circonstance causale dans un exemple tel que « *émigrer pour des raisons politiques, économiques* ». En revanche, nous avons noté invraisemblablement dans nos données textuelles une construction transitive ; ce qui rend l'énoncé tautologique. La légitimation n'est pas systématique puisque quelques correcteurs l'ont signalé au contrôle.

(18)-Il ne lui reste plus qu'à émigrer sa mère et son père et il ne reviendra plus ici.

(19)- Quand ils réussissent, ils ne pensent qu'à émigrer leurs copines comme si ces dernières savaient comment la famille avait souffert pour les faire partir là-bas.

(20)-Le plan est simple il émigrera un enfant de la deuxième femme avant de penser à l'un des enfants de sa mère.

- Le verbe coïncider

Comme les verbes précédents, coïncider n'a nul besoin d'un accusatif pour être pleinement intelligible. Il signifie avant tout *correspondre exactement, s'accorder*.

(21)-Pour coïncider les dates, il fallait décaler les festivités de trois jours.

(22)-L'accusation a réuni les gens pour coïncider les témoignages.

En adjoignant des compléments d'objet aux verbes intransitifs, le narrateur ne restreint pas la portée du verbe employé seul. Le langage ivoirien populaire est caractérisé par le souci d'insistance et c'est sans doute ce besoin de renforcer le sens du verbe qui motive ces constructions.

---

#### **2.4. Variation dans la construction transitive double**

---

Le complément d'objet direct et le complément d'objet indirect peuvent simultanément accompagner certains verbes transitifs à la tournure active. La grammaire scolaire parle dans ce cas de verbes à construction transitive double (ou doublement objectifs). A ce niveau du régime verbal aussi, il se note un réaménagement assez subtil dans la pratique du français en milieu académique ivoirien.

- Exiger quelque chose de quelqu'un.

Le noyau de cette construction verbale, le verbe *exiger*, peut se construire seul en étant soit transitif soit intransitif. Mais lorsqu'il est employé dans une configuration transitive double, le verbe *exiger* se construit selon la norme centrale avec un complément non prépositionnel (pour l'objet premier) suivi d'un groupe prépositionnel en *de*. La norme ivoirienne n'observe pas cet archétype dans cette construction. Cela est particulièrement remarquable en situation de pronominalisation. La substitution par des pronoms devait se faire avec la forme disjointe : *exiger cela de lui*.

On note la légitimation en français académique pratiqué en Côte d'Ivoire de la pronominalisation de cette forme de manière conjointe : *lui exiger cela*.

(23)-Les policiers ont d'abord pris leur permis avant de leur exiger

de l'argent (exiger de l'argent d'eux)

(24)-Si vous savez que ça pouvait ne pas marcher, il ne fallait pas lui exiger l'argent dès le départ.

(25)-La loi prévoit de leur exiger un reçu pour tout paiement.

(26)-Après les avoir escroqués dans le placement ils leur exigent encore de l'argent pour mettre sur pied une structure de défense des victimes de placement.

- *Souligner quelque chose à quelqu'un*

Ce verbe se construit transitivement sans intermédiaire de préposition : *souligner quelque chose*. En contexte ivoirien, il connaît une complémentation transitive double et se construit avec un deuxième complément d'objet introduit par la préposition *à* ou *de*. On enregistre même la pronominalisation de cette forme de manière conjointe : *lui souligner quelque chose*.

(27)-Le premier chapitre souligne l'importance de la famille à l'humanité toute entière.

(28)-Il fallait aussi leur souligner les bienfaits de l'utilisation de la moustiquaire imprégnée.

(29)-Vous n'avez plus besoin de nous souligner le rôle dévastateur de la xénophobie.

- *Solliciter quelque chose de/à quelqu'un*

Le verbe solliciter se rencontre dans une construction à une structure transitive double avec le sens de *demandeur quelque chose dans les formes* c'est-à-dire comme le veut l'usage quand on s'adresse à une autorité ou à quelqu'un d'influent. En conséquence, il n'a plus besoin d'adjoindre ce deuxième complément d'objet puisque le sens le comporte de manière implicite. Par contre, la pratique du français en Côte d'Ivoire autorise une double complémentation dont le second est introduit par les prépositions « *de* » et « *à* ». On y enregistre même une pronominalisation qui se construit de manière conjointe. Ce qui est communément admis et qui n'est pas une particularité en soi mais dont l'abondance en français de Côte d'Ivoire mérite d'être signalé ici, c'est la construction : *solliciter auprès de +*

(30)-Nous lui avons sollicité deux places mais il a refusé

(31)-Les enfants ont sollicité une aide à l'instituteur du village.

(32)-Je vous ai seulement sollicité de quoi vivre décemment.

Les résultats que nous venons de mettre en lumière méritent que l'on y jette un regard didactique et sociolinguistique. Didactique parce que ces distorsions grammaticales qui font l'objet d'une légitimation s'inscrivent dans un milieu institutionnel académique. La Côte d'Ivoire appartient à plusieurs organismes de la francophonie en rapport avec des circonscriptions de l'enseignement. Dès lors peut-elle se permettre d'avoir une manière particulière de pratiquer la langue française voire d'une norme

autonome ? La réponse à cette question n'est pas uniquement didactique mais davantage sociolinguistique car il y a lieu de mener une réflexion portant sur les conditions de production, de transmission et de réception de ces énoncés considérés syntaxiquement comme apocryphes.

---

### 3. Interprétation des résultats

---

#### 3.1. Vers la redéfinition d'une norme ivoirienne ?

---

Ce qui précède envisage le français traité en Côte d'Ivoire comme une discipline en dehors du français ordinaire<sup>6</sup> ou tout au moins comme une variante à l'intérieur du français central. On note que ce français est marqué par des caractéristiques syntaxiques qui s'écartent du reste de la communauté linguistique. Comment faut-il alors enseigner la grammaire française en tenant compte du monde éducatif francophone, cet ensemble auquel appartient la Côte d'Ivoire ? Faut-il prendre en compte une description de ce micro-système ivoirien, c'est-à-dire la grammaire intériorisée par des milliers de locuteurs ivoiriens sous-jacente, ce qui reviendrait non à recenser séparément les erreurs et les formes correctes, mais à tenter de reconstituer les règles sous-jacentes à l'ensemble des pratiques dans ce pays ?

Il faut accepter que cette fluctuation puisse être montrée de diverses manières. En prenant en compte un schéma descriptif donné, lui-même convertible en cours de route selon les contingences rencontrées. Elle peut être perçue comme problématique, s'il y a coexistence de deux formes concurrentes sans critères de choix perceptibles, ou comme indice de règles inconnues, inexistantes en langue-cible ou différentes de celle-là, qui relèveraient de catégorisations établies par l'apprenant. On peut dans ce dernier cas parler de *variabilité systématique*. Quelle serait alors la norme à adopter pour juger de la grammaticalité d'un énoncé produit par un locuteur ivoirien ?

En tout état de cause, l'accès à des règles précises du fonctionnement d'une langue présuppose habituellement le recours à l'apprenant lui-même, dont l'intuition verbalisée ou les commentaires explicites, formulés en termes métalinguistiques aident à déterminer ou à transformer les hypothèses initiales de description. On estime cependant que le locuteur ivoirien est corrompu par un réflexe langagier généralisé autour de lui.

En termes de propositions concrètes, la didactique de la grammaire ne proposerait pas de faire adopter une nouvelle norme grammaticale du régime verbal à la couleur ivoirienne. La langue française elle-même a connu une évolution qu'il ne faut perdre de vue. Par contre, ce qui est intéressant à noter ici c'est que cette irrégularité n'altère en rien la transparence de la langue française quelle que soit la zone de son expression. Une langue vivante n'est jamais stable, elle s'adapte sans

---

<sup>6</sup> Tel que connu dans le reste du monde de la francophonie

cesse. A ce stade de recherche, il est de toute manière impossible de déterminer clairement les contours d'une norme grammaticale propre à la Côte d'Ivoire. On ne peut qu'en relever des manifestations.

Il serait à ce stade plus intéressant de parler d'acceptabilité ivoirienne en ne l'opposant pas systématiquement à la grammaticalité au sens de la norme centrale de langue française. En principe, la notion d'acceptabilité se distingue donc de celle de grammaticalité, et dans une certaine mesure s'y oppose. L'acceptabilité d'une structure syntaxique donnée s'évalue selon des niveaux où des facteurs prennent des proportions diverses en rapport avec sa grammaticalité. Le niveau d'acceptabilité peut varier en fonction des circonstances de la performance, telles que la rapidité du débit, l'absence ou la présence de bruit, le degré d'attention, la limitation de la mémoire ou le degré d'intuition linguistique de l'interlocuteur, lequel peut, bien évidemment, être le lecteur, la pratique qu'a ce dernier du niveau de langue dans lequel se situe l'énoncé.

La nécessité de déterminer une norme pose d'ailleurs un problème pratique en Côte d'Ivoire. La norme est en principe une donnée intuitive. Il paraît absurde que l'enseignant se munisse du *Bon usage* dans ces évaluations scolaires. Tout locuteur est en mesure de porter un jugement de grammaticalité en se basant uniquement sur la grammaire qu'il a intériorisée de la langue cible. Après avoir étudié et été exposé à la langue française sur une longue période, c'est de manière spontanée que les apprenants perçoivent immédiatement ce qui relève d'une erreur. Juger par intuition exclut tout recours à une norme extérieure au locuteur. Celle qui est généralisée autour de lui forge alors une nouvelle norme grammaticale à laquelle un réviseur ne peut échapper dans ses interventions.

---

### **3.2. Les aspects sociolinguistiques**

---

La définition que la francophonie en tant que l'ensemble des locuteurs de la langue française donne lieu cependant à une restriction. Il est absurde de croire que cela implique une structure uniforme ou une langue dont les éléments constitutifs, les parties, sont de même nature ou répartis de façon uniforme. Effectivement, des facteurs comme l'origine, la condition sociale, et même la culture font que les individus à l'intérieur de cet espace pratiquent le français avec des compétences inégales. L'éloignement géographique est un paramètre aggravant. Étant donné que les sujets francophones résident très loin les uns des autres, il est impossible qu'ils s'expriment toujours de la même façon. Normalement, l'apprentissage de la même grammaire française à l'école devait fixer et stabiliser une norme uniforme afin que puisse être évitée fragmentation du français.

Au-delà de cet impératif d'uniformité pour garantir la transparence de la langue française à l'échelle de la francophonie toute entière, ces particularisations de la langue française au sein de la communauté linguistique ivoirienne doivent être interprétées comme le symbole du dynamisme d'une langue vivante.

A partir d'une base de jugement liée à la manière de s'approprier et

d'acquérir la langue française, des linguistes ont établi qu'il existe trois différentes variétés de français pratiqué en Côte d'Ivoire. Il s'agit des niveaux acrolectal, mésolectal et basilectal. On note qu'il n'existe plus de frontière entre ces niveaux de langue. L'interprétation est constante entre les différents niveaux de langue. En principe, le niveau de langue que nous décrivons relève du plus haut niveau. Les locuteurs qui légitiment ces constructions verbales appartiennent à l'élite intellectuelle. Ils sont tous diplômés de l'enseignement supérieur. Cependant les formes légitimées trouvent leur source du niveau mésolectal.

Passer d'une classe à une autre est une pratique courante en milieu linguistique ivoirien. Il n'est pas rare d'entendre des enseignants mêmes du supérieur postposer le « la » à valeur déterminative prérogative du français populaire ivoirien. Les lettrés qui disposent d'un diplôme de l'enseignement secondaire s'expriment avec une connotation de ce français qui constitue une variété régionale aux règles implicites de la norme locale.

La construction d'une identité ivoirienne ou l'auto-génération d'une pratique langagière

Tous les locuteurs de la langue française y compris les enseignants furent-ils de la langue française ne sont pas en marge du milieu sociolinguistique ivoirien. Comme tous les Ivoiriens, ils sont imprégnés de ses particularités langagières au sujet de la langue française. Ils sont exposés aux programmes télédiffusés qui font la part belle aux émissions satiriques dont la langue de prédilection relève du français populaire, par nature familière, se moque de la syntaxe du français central. La majorité des messages publicitaires sont rédigés dans cette langue qui ne se soucie guère de la norme centrale.

Un autre élément qui mérite d'être relevé c'est la durée d'exposition des locuteurs du français académique ivoirien à une autre norme que celle de Côte d'Ivoire. Très peu des locuteurs concernés ont accès à la norme centrale par des voyages vers d'autres zones francophones, ce qui serait alors une forme d'immersion linguistique pour mieux prendre conscience de l'existence d'écarts de pratique de la langue française. Dans la société ivoirienne, trop souvent, ceux qui maîtrisent le moins la langue normée imposent leur manière de s'exprimer, leur norme, à l'ensemble de la communauté. Étrangement le châtement, c'est pour ceux qui ne se plient pas à leurs règles : l'exclusion du groupe. Vous ne parlez pas un français « ivoirien » *vous n'êtes pas un vrai Ivoirien mais peut-être un colonisé.* Vous êtes un garçon qui soigne son langage : *vous n'êtes pas un vrai gars, un gars yèrè mais un gaou.*

Les locuteurs ivoiriens du français sont donc plus exposés à une norme plutôt ivoirienne qu'à la norme centrale du français. On pourrait dire que dans la pratique du français, ils sont écartelés entre une norme étudiée à l'école, une norme de référence et celle dans laquelle ils baignent. Pour ceux qui ont été véritablement formés, ils résistent pendant un certain temps ; corrigeant systématiquement tout ce qui s'écarte du français central. Il est évident qu'après généralement quelque temps, l'acceptabilité prend le dessus jusqu'à ce que ce qui était délictueux perd sa valeur de faute et intègre la normalité c'est-à-dire légitimé.

---

## Conclusion

---

Cet examen critique de structures syntaxiques défailtantes légitimées en Côte d'Ivoire aurait pu nous permettre de suivre la différenciation établie par Corder (1973) entre erreurs systématiques et erreurs non systématiques. En effet, des fautes peuvent être inhérentes à un groupe linguistique typique pour une raison propre à ce groupe. Une telle faute a tendance à se généraliser. C'est sans doute le cas des changements de régimes verbaux puisqu'ils représentent un système intériorisé par les Ivoiriens dans leur pratique de la langue française. L'identification d'erreurs systématiques, c'est-à-dire d'un système d'erreurs, est tributaire des échantillons analysés et des conditions de production de ceux-ci, aussi bien dans un cadre pédagogique contraint que dans la communication spontanée. Nos observations des constructions verbales dans le contexte des données textuelles à analyser ne se sont pas inscrites dans cette vision. Nous avons plutôt décrit la possibilité de complémentation dans la construction d'un certain nombre de verbes. Nous avons remarqué dans le cas de constructions transitives, certains verbes ne sont pas accompagnés de complément d'objet. Il s'agit généralement de d'extension sémantique. Notre analyse nous permet de comprendre que la fonction grammaticale même de complément d'objet prend une extension différente chez les locuteurs ivoiriens. S'il est vrai que les critères de construction de la structure verbale (avec le complément) sont le plus souvent variables, il reste néanmoins des cas où leur application soulève des difficultés.

Légitimer toutes ces irrégularités montrent clairement que le français tel que pratiqué en Côte d'Ivoire s'autonomise. Ce qui nous semble néanmoins essentiel c'est qu'il faut fournir aux spécialistes de la langue française ainsi qu'aux professionnels communicateurs intervenants sur la place publique une analyse syntaxique des constructions verbales du français de Côte d'Ivoire. Il faut faire cela afin que des stratégies didactiques soient mises en place, stratégies qui permettraient aussi bien de distinguer français de Côte d'Ivoire et français central plutôt que d'établir des passerelles entre ces deux types de système. A ce stade, il n'est possible que d'en relever quelques marques caractéristiques.

---

## Bibliographie

---

**Astolfi, Jean-Pierre** (1997) *L'erreur, un outil pour enseigner*, Paris, ESF.

**Bechard Henri** (1993) *Syntaxe du français moderne et contemporain*, Paris, PUF.

**Boutin Béatrice** (2005) « La variation dans la construction verbale en français de Côte d'Ivoire », *Revue Québécoise de Linguistique*, n° 32.2.

**Corder, Stephen Pit** (1973), *Introducing applied linguistics*, Baltimore, Penguin Education

**Kouadio N'Guessan Jérémie** (1999) « Quelques traits morphosyntaxiques du français écrit en Côte d'Ivoire », In *Cahiers d'Etudes et de Recherches Francophones, Langues*, Vol. II n°34, PP. 301-314, Paris : AUPELF- UREF

**Legallois D. & François J.** (2006), « Autour des grammaires de construction et de patterns », *Cahier du CRISCO*, 21 [prépublication accessible en ligne] <http://elsap1.unicaen.fr/cahiers/>.

**Queffelec Ambroise** (1994) « Appropriation, normes et sentiments de la norme chez l'enseignant du français en Afrique centrale » In *Langue française*, pp. 120-136

**Valdman Albert et al.** (1979), *Le français hors de France*, Paris, champion

**Vezina Robert** (2009), *La question de la norme linguistique*, Québec, Bibliothèque et Archives Canada